



Neuchâtel, 9 mai 2022

Retour sur la session des 3 et 4 mai 2022 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 3 et 4 mai 2022](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Crise Ukraine ([20.016ce](#) et [20.016com](#))

Des montants à la hauteur du défi d'accueil

La députée Martine Docourt Ducommun a présenté la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Dans la nuit du mercredi 23 au jeudi 24 février 2022, la Russie a commencé à envahir l'Ukraine. La guerre menée ainsi par la Russie provoque une crise humanitaire comme l'Europe n'en a pas connue depuis plusieurs décennies. En effet, des millions de personnes fuient leur pays pour se mettre en sécurité, des milliers d'entre elles ont déjà déposé leurs bagages dans notre pays et dans notre canton, et d'autres sont encore attendues.

La Suisse a répondu rapidement à l'arrivée des migrantes et migrants qui fuient l'Ukraine en activant le statut S. Depuis, nous ne pouvons que remarquer l'élan de solidarité qui s'est mis en place pour accueillir ces personnes.

Nous nous réjouissons de ces différentes actions et cela donne l'espoir que la Suisse peut faire preuve de solidarité et qu'à l'avenir, nous espérons qu'une telle pratique puisse s'appliquer pour toutes les personnes migrantes. Nous saluons le fait que le Conseil d'État vienne avec ce crédit afin de prévoir les montants nécessaires pour accueillir au mieux les personnes fuyant l'Ukraine, ceci pour leur offrir un accueil digne qui leur garantit ainsi une certaine sécurité. Pouvoir être logé, être scolarisé, avoir accès à des soins ou à l'aide sociale et apprendre le français sont le minimum pour garantir un accueil digne.

Les montants figurant dans le rapport peuvent donner un peu le tournis mais ils sont à la hauteur de la crise humanitaire que nous traversons. Les montants alloués sont les mêmes que pour toutes les personnes migrantes arrivant dans canton. De plus, il est important de



Nouvelles du Grand Conseil

rappeler que l'accueil des migrantes et des migrants est un devoir et qu'au vu de la situation, nous devons y faire face.

Nous sommes également conscientes et conscients qu'il y a encore de nombreuses incertitudes quant à l'évolution de cette crise et qu'il y aura sûrement à adapter les montants ces prochains mois.

Toutefois, dans l'immédiat, le groupe socialiste acceptera les deux crédits qui lui sont soumis. Il remercie le Conseil d'État, l'administration, tout comme la commission des finances d'avoir travaillé avec des délais si courts. Même si nous ne remettons pas en question les montants figurant dans ce rapport, beaucoup de mesures touchent également les communes.

Et c'est vrai que, comme le mentionne le postulat déposé par le groupe VertsPOP, nous pouvons nous attendre à ce que des communes aient davantage de migrantes et migrants que d'autres. Ainsi, pour nous, la discussion doit avoir lieu avec les communes et nous soutiendrons le postulat proposé.

Je vous remercie. » •

L'entrée en matière est acceptée non combattue.

Le projet de décret n°1 est adopté par 99 voix sans opposition.

Le projet de décret n°2 est adopté par 99 voix sans opposition.

Le postulat 22.161 est accepté non combattu.

Assurance soins dentaires ([20.030ce](#), [Annexes Erratum](#), [20.030com1](#), [20.2030com2](#) et [20.030com3](#))

Une réponse à l'initiative qui cible des mesures nécessaires

La députée Josiane Jemmely a présenté la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La relation entre le sucre et l'état des dents ne date pas d'aujourd'hui. En effet, au 17^{ème} siècle déjà, Madame De Sevigné écrivait à sa fille : « Trop de sucre gâte les dents ».

C'est en s'inspirant de cette citation que le groupe socialiste souhaite convaincre les autres partis politiques d'accepter le contre-projet indirect du Conseil d'État qui répond de manière adaptée aux problématiques exprimées par l'initiative intitulée « Pour une assurance des soins dentaires ».

Je tiens à rappeler que cette initiative a recueilli 7042 signatures et qu'elle a été déposée en août 2015. Elle a été déclarée recevable par décret du Grand Conseil du 27 janvier 2016. Cela



Nouvelles du Grand Conseil

fait donc six ans que les personnes visées par le programme bucco-dentaire proposé par le Conseil d'État attendent l'accord du parlement.

Si le Conseil d'État reconnaît que l'initiative a le mérite de mettre en lumière les enjeux importants qui existent en matière de santé bucco-dentaire, il admet aussi que l'initiative pose des problèmes de logistique coûteux et insurmontables. Sans exclure le risque de produire des inégalités de traitement envers d'autres personnes liées à notre canton par des obligations professionnelles mais résidant à l'étranger – ou le contraire.

Pour combler les lacunes de l'initiative, le Conseil d'État propose un contre-projet qui permet de mettre en place un programme de prévention et de prophylaxie ciblé, dirigé envers les populations vulnérables (enfants en âge de scolarité obligatoire, migrants et personnes âgées) qui améliorera la situation sanitaire et diminuera les frais dentaires tant des collectivités neuchâtelaises (prestations complémentaires de l'AVS, services sociaux, service de l'asile) que des individuels. C'est donc un projet de dimension modeste qui serait facilement réalisable.

Pour financer les mesures de cette proposition, il est envisagé une raisonnable taxe sur les boissons sucrées qui permettrait de disposer d'un fonds permettant d'améliorer l'hygiène buccale chez les personnes à risque précédemment citées. Il n'y a qu'à voir le nombre de personnes que l'on croise dans la rue et qui ont des dents brunes ou, pire encore, ont des caries douloureuses. En plaisantant, je pourrais citer l'écrivain Gustave Faubert qui disait : « Un chagrin en enlève un autre, on ne sent pas ses engelures quand on a mal aux dents ».

Tant le gouvernement que les partis politiques désirent améliorer l'hygiène buccale des Neuchâtelais, notamment de ceux qui la négligent pour donner la priorité à des besoins plus immédiats, par exemple manger et payer les primes élevées de l'assurance-maladie. Le groupe socialiste souhaite donc que chacun comprenne que la proposition du Conseil d'État est un moyen, à défaut d'autres alternatives, de contribuer à améliorer la santé dentaire des Neuchâtelais nécessiteux.

Nous sommes conscients que la taxe sur les boissons sucrées arrive au moment où les établissements se remettent gentiment des conséquences de la crise sanitaire causée par le Covid-19, situation qui a considérablement diminué leur chiffre d'affaires en raison des dispositions fédérales pour combattre la propagation du virus.

Mais nous tenons aussi à souligner qu'une baisse de la consommation de sucre permettrait, comme dans les pays qui en ont fait l'expérience, de réduire les ravages dus à l'obésité.

Nous vous invitons donc à voter oui au contre-projet du Conseil d'État et à contribuer ainsi au bien-être des Neuchâtelaises et des Neuchâtelais. En cas de refus de la proposition du Conseil d'État, le groupe socialiste militera en temps opportun pour l'acceptation de l'initiative.

En conclusion, permettez-moi de citer l'auteur George Bernard Shaw, prix Nobel de littérature en 1925 : « Pour celui qui a mal aux dents, même si c'est la fin du monde, il n'y a rien de plus important qu'un rendez-vous chez le dentiste. » •

L'entrée en matière du projet de loi est acceptée par 56 voix contre 42.



Nouvelles du Grand Conseil

Le projet de loi amendé recueille 55 voix contre 44 et 0 abstention, il est donc refusé.

L'entrée en matière du projet de décret est acceptée par 53 voix contre 45.

Le projet de décret est adopté par 50 voix contre 49.

Le classement du postulat 14.153 est accepté non combattu.

Le postulat 21.143 est accepté non combattu.

Le postulat 21.178 est accepté non combattu.

Loi sur les déchets et les sites pollués ([21.039ce](#), [Annexe](#) et [21.039com](#))

N'oublions pas de traiter le problème à sa racine

La députée Martine Docourt Ducommun a présenté la position du groupe socialiste.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Un volume total de déchets qui augmente année après année, le problème des déchets délaissés dans l'espace public ou dans la nature qui peinent à être réglé, des matériaux minéraux dont le recyclage est insuffisant et qui annonce à moyen terme une pénurie, un cadre légal fédéral dans le domaine de la gestion des déchets qui évolue et divers objets issus du Grand Conseil restant pendants auraient pu être les ingrédients nécessaires pour stimuler une réflexion de fond quant à la gestion durable des déchets dans notre canton.

Une gestion qui, pour le groupe socialiste, doit se faire en préservant l'environnement, doit être socialement juste et supportable et ne pas faire seulement le jeu de l'économie. Car osons le dire : la gestion des déchets est un grand business. C'est en tout cas avec cette optique que le groupe socialiste pouvait se représenter le rapport du Conseil d'État qui nous est soumis aujourd'hui. Toutefois, déjà à la première lecture de celui-ci, le groupe socialiste est resté quelque peu perplexe.

Premièrement, le Conseil d'État veut réduire de manière importante la participation de l'impôt au financement de la gestion des déchets urbains. Cette volonté était connue depuis plusieurs années, mais il serait faux de dire que le groupe socialiste ait accepté ou validé cette proposition jusqu'à maintenant. Il a davantage martelé son opposition à différentes étapes et l'avait clairement annoncé dans la réforme fiscale. Sur cette base, le groupe socialiste a défendu le statu quo sur ce point. La part de l'impôt avait longuement été débattue lors de la discussion de l'introduction de la taxe au sac.

Une part de 20 à 30% avait permis de mettre tout le monde d'accord, ceci en rendant un peu plus sociale le financement de la gestion des déchets. De plus, cette part n'a jamais été remise en question par des entités comme l'OFEV. Et, dans le cadre des discussions du rapport 17.005,



Nouvelles du Grand Conseil

c'est surtout la difficulté de mise en œuvre ou de monitoring non pas le montant qui a été soulignée.

Concernant le suremballage, le Conseil d'État a tenté de répondre au projet de loi déposé par le groupe socialiste et POPVertsSol en 2019. Toutefois, il a fallu clarifier en commission la notion de suremballage. Nous soutiendrons ainsi les amendements de la commission à ce propos, ceci permettant d'agir sur le fléau qu'est le suremballage, un emballage qui ne sert à rien pour les consommatrices et consommateurs. Quant à la redevance décharge, nous saluons la proposition du Conseil d'État qui permet de donner des moyens à l'État pour des projets dans la gestion des déchets. Nous avons déjà proposé de tels mécanismes pour faire face à la problématique des sites pollués.

Comme quoi, les idées du groupe socialiste n'étaient pas totalement saugrenues comme nous l'avait laissé sous-entendre le Conseil d'État lors de la discussion de ces propositions.

Toutefois, où le groupe socialiste reste dubitatif, c'est sur l'effet incitatif d'une telle redevance. Au vu des montants proposés, il n'est pas sûr que cela entraîne davantage de réutilisation de ces matériaux. Une réutilisation qui devra se faire de plus en plus si nous voulons soutenir une gestion durable des ressources naturelles. Nous avons encore un certain potentiel d'action dans notre canton à ce sujet.

De plus, dans le présent rapport, le Conseil d'État prévoyait la possibilité pour les communes d'introduire une taxe « littering ». Mais malheureusement, après plusieurs discussions au sein de la commission, nous n'avons pu que faire le constat que la réflexion n'était pas aboutie.

Il est selon notre groupe nécessaire d'avoir, au vu de la taille restreinte de notre territoire cantonale, une réelle vision cantonale. De plus, le canton a un rôle à jouer avec les communes et pas seulement leur donner la patate chaude quant à cette thématique.

Dans ce sens, nous soutiendrons la proposition de la commission de pas accepter maintenant la possibilité de l'introduction d'une telle taxe et de mener une réelle réflexion en acceptant le postulat de la commission.

Et finalement, les modifications quant à la problématique des sites pollués et leur financement permettent de clarifier la situation sur la prise en charge des frais. A voir encore comment la notion de plus-value va être traitée.

De manière générale, vous l'aurez compris, le groupe socialiste soutiendra le projet issu de la commission. Il devra toutefois se réunir pour discuter de l'amendement UDC sur le montant de la part de l'impôt. Il reste néanmoins sur sa faim avec les réponses apportées sur la question des encombrants par exemple. Là-aussi, le groupe socialiste devra se réunir pour décider de son soutien au postulat.

Je vous remercie. » •

L'entrée en matière est acceptée non combattue.

Le projet de loi amendé est adopté par 65 voix contre 14.



Nouvelles du Grand Conseil

Le classement de la motion 15.113 est accepté non combattu.

Le classement du postulat 17.101 est refusé par 51 voix contre 45.

Le classement du postulat 19.112 est refusé par 57 voix contre 41.

Le classement du projet de loi 19.187 est accepté non combattu.

Le postulat 22.153 est accepté par 59 voix contre 30.

Le postulat 22.157 est accepté par 63 voix contre 30.

Entretien durable des routes cantonales ([22.001ce](#) et [22.001com](#))

Une dépense qui doit être pensée à la lumière du plan climat

La députée Fabienne Robert-Nicoud a présenté les arguments socialistes.

« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues député·es,

Le groupe socialiste a discuté du rapport 22.001, ainsi que du rapport de la commission mobilité y relatif.

La route est un support essentiel pour la mobilité d'aujourd'hui et de demain. Depuis de nombreuses années, lors de chaque discussion entourant l'adoption de crédits routiers, notre groupe a défendu une approche complète de la mobilité, soit notamment la prise en compte systématique des déplacements des piétons et des cyclistes lors de la réfection de routes. Nous avons trop longtemps assisté à un bétonnage et à un goudronnage massifs uniquement dédiés aux voitures. Avec le rapport 22.001, force est d'admettre que notre vision entre petit à petit dans les réflexions du Conseil d'État et du service des ponts et chaussées. Mais les orientations et le rythme donnés aux changements profonds nécessaires, au regard de l'urgence climatique devant laquelle nous nous trouvons, ne sauraient totalement nous satisfaire.

Tout en reconnaissant l'importance des routes pour notre canton, notre mobilité – douce notamment – et notre économie, le groupe socialiste questionne le manque de vision stratégique du rapport en lien avec les enjeux de la mobilité de demain. Dès le début des travaux de commission, nous avons mis en avant cet aspect de manière très claire. Le groupe socialiste aurait souhaité un rapport de fond sur les implications stratégiques et les options prises par le Conseil d'État et pas uniquement un rapport, certes rigoureux, mais avant tout technique.

Le retour de commission apporte de nouveaux points, notamment grâce aux amendements de la commission ainsi qu'à la motion 22.154, et ouvre une perspective plus large. Nous saluons l'unanimité obtenue en commission sur ces différents éléments.



Nouvelles du Grand Conseil

Toutefois, plusieurs questions sont soulevées sans qu'une réponse satisfaisante ne soit apportée. Il s'agit notamment

- De la charge financière réelle pour les générations futures des options retenues, par rapport à d'autres variantes, notamment en coûts de fonctionnement annuel sur le budget de l'État.
- De la stratégie qui se repose sur mobilité 2030 et la réelle difficulté, à ce stade, de faire des liens avec cette vision largement soutenue par la population neuchâteloise en 2016. Déjà ! Nous nous étonnons que six ans plus tard, la question du report de charge modal nécessaire et annoncé ne soit pas encore partagée, chiffres à l'appui, avec notre parlement afin de savoir si nous sommes sur le « bon chemin » au regard des objectifs attendus.
- Du manque de questionnements sur la pertinence de la structure routière du canton et le rythme auquel nos routes sont entretenues au regard de l'ensemble des priorités cantonales actuelles.

Le groupe socialiste se doit d'être critique face à l'engagement d'un crédit qui représente une part aussi élevée des ressources de l'État. Avec le rapport 22.001, le Conseil d'État nous propose d'adopter un décret de 34 millions pour les quatre prochaines années, soit 8,5 millions par année pour les routes. Dans le même temps, le plan climat, actuellement en discussion en commission parlementaire, serait selon la mouture de l'exécutif, doté de 20 millions sur cinq ans, soit à peine 4 millions par année. Notre groupe souhaite que le crédit routes soit étudié plus largement que sous le seul angle de la mobilité, en particulier s'agissant des montants investis et de la capacité globale de l'État de financer en parallèle et de manière adéquate le plan climat et l'entretien durable du réseau routier. Nous attendons une posture de vision à long terme intégrée plus largement et en lien avec les défis climatiques. Les député-es du groupe socialiste accepteront donc l'entrée en matière mais demandent un renvoi en commission.

Notre proposition est de renvoyer le rapport 22.001 à la commission qui planche actuellement sur le plan climat. Idéalement, il aurait été par ailleurs préférable de discuter dans un premier temps du plan climat cantonal puis ensuite de définir, vu l'impact de la mobilité sur la politique climatique, le périmètre, le cadre et les montants à affecter au réseau routier cantonal.

Vous l'aurez compris, vu les liens entre ces deux objets, nous proposons qu'un temps d'arrêt soit donné au rapport 22.001 afin que les discussions entourant le plan climat puissent être menées de manière complète en tenant compte de l'ensemble des paramètres. En votant aujourd'hui même, et sans égard à ce qui vient d'être évoqué, le décret de 34 millions, le groupe socialiste est d'avis que nous ferions « fausse route » même si la mobilité douce prend une part plus large du montant dédié à l'entretien constructif routier. Gage à l'ensemble des groupes politiques et au Conseil d'État de travailler à la déclinaison d'un plan climat ambitieux et volontariste, démarche essentielle au regard des défis et de l'urgence climatique devant laquelle nous nous trouvons. Le défi est de taille et il n'y a pas de temps à perdre pour nous atteler aux changements profonds nécessaires pour réussir ensemble la transition écologique



Nouvelles du Grand Conseil

et offrir aux générations futures des perspectives d'avenir. Par ailleurs, si une partie du crédit sollicité devait impérativement être débloquée à brève échéance pour la première année, la commission pourrait en une seule séance le scinder et revenir dès la prochaine session pour le faire valider par le plénum. De cette manière, nous ne mettons pas en péril l'exécution des travaux urgents qui doivent intervenir immédiatement dans les mois à venir et pour lesquels les communes ont des attentes légitimes envers l'État.

Sur la base de ces éléments, nous vous encourageons à soutenir notre demande de renvoi de ce rapport et du crédit sollicité en commission climat et énergie. Dans l'éventualité où notre demande de renvoi ne devait pas trouver un écho favorable au sein de notre Parlement, nous ne pouvons pas du tout garantir une adhésion de notre groupe au décret 22.001 tel que présenté, et solliciterions, dans cette éventualité, une suspension de séance pour nous prononcer de manière définitive. » •

L'entrée en matière est acceptée par 95 voix sans opposition.

L'amendement socialiste est accepté par 73 voix contre 18.

Le projet de décret amendé est adopté par 87 voix contre 11.

Suite à l'acceptation de l'amendement socialiste déposé le 3 mai 2022, le reste du rapport est renvoyé en commission, par 51 voix contre 30.

Modification de la LRACE ([22.004ce](#) et [22.004com](#))

Une démarche novatrice qui ne doit pas se faire aux dépens des employés compétents

La députée Fabienne Robert-Nicoud a défendu la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport 22.004, portant sur la loi sur le recouvrement et l'avance des contributions d'entretien, ne soulève pas de débat politique majeur, mais le groupe socialiste tient à souligner qu'il est bien d'une importance primordiale pour les fondements de la politique sociale.

Le groupe rejoint la commission concernant l'inquiétude pour l'ORACE qui fait un immense travail, pensez plus de 300 dossiers par EPT, et se voit ajouter une nouvelle tâche sans avoir de ressources supplémentaires à disposition. Nous serons particulièrement attentifs à la surcharge de travail possible et au retour du Conseil d'État à ce propos.



Nouvelles du Grand Conseil

Cela étant, le groupe socialiste accepte à l'unanimité le rapport 22.004 et félicite le canton pour la qualité de son engagement et d'avoir été précurseur en matière de recouvrement des contributions d'entretien. » •

Le classement du postulat 19.200 est accepté non combattu.

Aide humanitaire et coopération au développement : objectifs stratégiques 2023-2024 ([22.014ce](#) et [Annexe](#))

Un rapport qui fait honneur aux actions de Latitude 21

La députée Katia della Pietra a présenté la position socialiste.

« Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste remercie le Conseil d'État pour son excellent rapport. Il a été touché par les actions de solidarité cantonale menées jusqu'ici dans l'aide humanitaire et la coopération au développement.

Nous saluons en particulier l'implication des différents acteurs dans les projets mis en œuvre par la fédération neuchâtelaise de coopération au développement, Latitude 21, soit vingt associations locales. Ensemble, elles sont actives dans quinze pays de l'Afrique subsaharienne, en phase avec la ligne onusienne pour une vision globale et des actions locales.

Le bilan d'étape 2019-2022 de Latitude 21 met en avant le travail important de soutien organisationnel au sein des associations pour les rendre plus solides à l'interne et plus efficaces sur le terrain. Le niveau de qualité nécessaire est atteint pour convaincre des partenaires et se conformer aux exigences de lecture internationale.

S'agissant de l'objectif en lien avec l'information et la formation, dont le déploiement a été initié auprès des écoles et du grand public, nous ne saurions qu'encourager un renforcement rapide des mesures pour embarquer plus largement la population.

Nous soulignons encore que ce projet est un exemple abouti de partenariat entre les trois niveaux de la collectivité publique et un tissu associatif qui a su s'organiser. Un aboutissement en termes de cohérence et d'efficacité permettant de contribuer de manière coordonnée aux objectifs de développement durable que nous visons avec l'agenda 2030.

Il ne restait qu'à régler nos pendules sur celles de la Confédération :

- Par une prolongation préalable du programme sur 2023 et 2024 ;
- Par une prolongation du contrat avec la DDC tout en maintenant un budget global identique ;



Nouvelles du Grand Conseil

- En modifiant l'article 4 de la loi.

Amélioration également, la modification de la loi avec son nouvel article 7, car elle permettra au DFS d'agir avec réactivité et visibilité lorsqu'il sera appelé à octroyer des aides d'urgence.

Le nouveau projet de loi sera donc accepté à l'unanimité par le groupe socialiste

Pour terminer et pour aller dans le sens proposé par Latitude 21, nous ne saurions qu'encourager cette dernière à approcher très activement et rapidement les entreprises. Elles sont aussi dans des démarches similaires, alors qu'elles choisissent des projets à soutenir pour l'atteinte de leurs objectifs de développement durable.

Nous encourageons également l'ensemble des communes à soutenir les projets du programme de Latitude 21 de manière régulière et pérenne. Elles pourront en saisir les opportunités pédagogiques dans les écoles et de sensibilisation auprès de la population.

Merci de votre attention. » •

L'entrée en matière est acceptée non combattue.

Le projet de décret est adopté par 96 voix contre 0.

Mesure d'aide ordinaire à l'école obligatoire ([22.008ce](#))

Des questions laissées sans réponses

La députée Rose Lièvre a défendu la position du groupe.

« Monsieur le Président

Chères et chers collègues,

Merci au Conseil d'État pour ce rapport. Ce présent rapport nous a permis d'avoir une certaine visibilité sur les différentes mesures de gestion de l'enveloppe complémentaire que gère chaque cercle scolaire et de prévoir une révision de l'arrêté sur les subventions des classes, mais également un certain détail des mesures ordinaires.

Néanmoins, la grande majorité de notre groupe refusera le classement du postulat. En effet, nous aurions trouvé important que ce rapport passe en commission Éducation afin qu'il soit traité avec l'égard nécessaire.

D'autre part, selon nous, le rapport ne remplit pas l'entier des interrogations posées par le postulat. A cet effet, le monitoring devrait faire partie intégrante de la réponse. De ce fait, nous aimerions savoir dans quel délai celui-ci sera-t-il mise en œuvre ?

Selon notre groupe, les enfants doivent être traités avec équité dans tous les cercles scolaires. Si nous désirons tendre vers une école plus inclusive, il sera nécessaire de prendre également



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

en considération les différences socio-démographiques de notre canton et les différences de moyens mis à disposition par les cercles scolaires.

Merci de votre attention ! » •

Le classement du postulat 18.164 est refusé par 50 voix contre 42.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 9 mai 2022.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.